

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Chantal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-7-7-3
Séance du vendredi 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I - 7è/05 du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 en faveur du Développement Culturel,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 6 mai 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

- ❖ donne acte au Président de la communication relative aux comités de suivi 2007 des conventions de partenariat avec la Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'Association de Gestion de l'Espace Culturel Grün d'une part, avec la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth d'autre part. (*annexés au rapport*).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER